

CAHIER D'ACTEUR DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS MAYENNAISES CONTRE LA LIGNE THT

Un collectif pour une énergie réfléchie

Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



Un collectif pour une énergie réfléchie

- Andouillé : "Courant Alter-Natifs"
- Chailland : "Chailland environnement"
- Ernée : "Ernée environnement"
- La Baconnière : "Le Pylône"
- Le Bourgneuf : "Bourgneuf environnement"
- Le Genest Saint Isle : "APEGE"
- Montenay : "Volt,face"
- St Denis de Gastine : "St Denis environnement"
- St Hilaire : "St Hilaire sous tension"
- St Ouen : "Pic-vert"
- St Pierre des Landes :
"LIGNE THT : 400 000 FOIS NON !"

Dans le cadre du débat public
organisé par la

cndp
Commission particulière
du débat public
THT Cotentin - Maine

Vrai problème... Faux débat...

A travers le débat public on nous demande de **choisir entre la ligne THT ou la ligne THT !** Pourtant **de vraies questions se posent** et les réponses méritent mieux que ce débat tronqué.

Depuis l'annonce de l'éventuel passage d'une nouvelle ligne très haute tension 400 000 volts dans notre département, de nombreux mayennais se sont interrogés et documentés sur les enjeux de cette ligne ainsi que sur le projet global (EPR/THT).

Aujourd'hui une majorité de la population se prononce contre cette nouvelle ligne THT.

Des associations se sont créées et sont venues grossir les rangs d'autres déjà existantes. Un mouvement citoyen est en route, il s'amplifie, et vient trouver sa cohésion au niveau du collectif.

L'énergie est un sujet trop important pour laisser le monde industriel décider à notre place. C'est aussi notre santé et celle des générations futures qui est en cause.

Être citoyen ce n'est pas seulement déposer un bulletin dans l'urne quand on nous le demande, mais c'est aussi dire Non ! quand les règles de la démocratie sont bafouées.

Ce projet qu'EDF tente de couper en deux pour s'affranchir d'un vrai débat en est l'illustration.

Pourquoi le parlement a-t-il décidé de construire un réacteur EPR avant de lancer un débat public ?

Ligne THT et réacteur EPR : Un seul même projet que le débat public ne parviendra pas à séparer !



DU COLLECTIF CONTRE LA LIGNE THT Un collectif pour un

Pourquoi refusons-nous la centrale nucléaire EPR à Flamanville (ou ailleurs) ?

Ce réacteur EPR se situe dans la lignée des réacteurs actuels. Il a été conçu il y a près de quinze ans, il n'est donc pas révolutionnaire. Plus puissant que ses prédécesseurs, il comporte quelques petites améliorations sur le plan de la sûreté. Mais il reste "inutile, dangereux et coûteux".

Inutile :

- La France ne souffre pas de pénurie d'électricité, (13% de notre production est exportée à perte vers les pays limitrophes) mais d'un manque de souplesse dû à une production électrique essentiellement basée sur le nucléaire (80% de la production). Ajouter un réacteur en plus ne réglera pas le problème des pics de consommation.
- Ce projet est en totale contradiction avec la directive européenne du 27 septembre 2001 (précisant que 21% de la production d'électricité devra être de source renouvelable à échéance 2010) mais aussi avec les choix énergétiques des élus locaux et régionaux :
 - construction d'une centrale thermique au gaz à proximité des lieux de consommation (Loire-Atlantique)
 - développement éolien (plusieurs projets bien avancés dans le département) installations de nombreux panneaux photovoltaïques en Mayenne
 - actions visant à maîtriser la consommation d'énergie...

Dangereux :

- risque permanent d'accident de la centrale en fonctionnement,
- risque terroriste,
- des risques liés aux transports...
- nocivité des déchets radioactifs pour lesquels on n'a trouvé aucune solution sécurisée, ce réacteur ne traite en rien le problème des déchets radioactifs, nocifs pendant plusieurs millions d'années.

Rappelons si nécessaire que les Mayennais ont su s'opposer à la création d'un "laboratoire d'étude" dans le massif d'Izé, prélude à un site d'enfouissement des déchets radioactifs.

Coûteux :

- Le coût de l'électricité produite est sous estimé (non prise en compte de la gestion des déchets à long terme et du démantèlement des centrales). **La cour des comptes elle-même dans son rapport de janvier 2005 s'inquiète du fait que ces charges risquent de rejaillir sur l'état et les contribuables.**

Nous devons donc payer la facture électrique une seconde fois pour le biais de nos impôts.

Avec un investissement (EPR/THT) de 3,2 milliards (soit environ 3 000 éoliennes de 1,5 MW) on peut avoir de sérieux doutes sur la viabilité économique à terme d'un tel projet. D'autant qu'une étude toute récente publiée dans National Géographique (octobre 2005) démontre que compte tenu des évolutions de l'industrie éolienne, en 2013 le prix de revient du KWh issu des éoliennes sera inférieur au KWh issu des centrales nucléaires.

Un tel investissement serait judicieux s'il permettait l'essor des nouvelles technologies que sont les énergies renouvelables : éoliennes, photovoltaïques, micro hydrauliques, centrales thermique en cogénération...

Impact sur l'emploi :

Les énergies renouvelables créent quatre à cinq fois plus d'emplois que le nucléaire, des emplois durables et bien mieux répartis sur le territoire. La construction du réacteur EPR créerait 2 à 5 mille emplois sur une période de 5 à 6 ans, plus 150 à 200 emplois pendant 2 ans pour la ligne. En Allemagne l'industrie éolienne emploie 45 mille personnes.

Pourquoi sommes-nous opposés à cette nouvelle ligne THT ? Ici ou ailleurs...

- **Des risques sanitaires liés à l'exposition aux champs électromagnétiques**

De nombreux scientifiques dénoncent les risques des champs "électromagnétiques" des lignes haute tension sur la santé humaine. La première dénonciation datait de 1967 par Jean Pierre Maschi avec des risques de scléroses en plaque.

En Juin 2001 le CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer) classe les champs magnétiques (extrêmement basses fréquences) comme "pouvant être cancérigène sur l'humain" puisque de nouvelles études montraient que le risque de développer une leucémie est doublé à partir de 0,4 microteslas !

F DES ASSOCIATIONS MAYENNAISES

LIGNE THT de énergie réfléchi

Plus récemment une étude publiée dans le British Medical Journal du 4 juin 2005, recense un risque de leucémies infantile accru de 70% chez les enfants résidant à moins de 200 m d'une ligne à haute tension.

Les scientifiques indépendants énoncent une série de risques. Parmi ceux là, on trouve :

- augmentation du risque de leucémie chez l'enfant à cause des champs électriques et des champs magnétiques
- effet du champ magnétique sur les défenses immunitaires par une baisse du nombre de lymphocytes T
- effet du champ magnétique sur l'ADN par rupture de ses brins
- augmentation du risque de cancer du sein chez la femme et l'homme à partir de 0,1 microteslas
- diminution de la quantité de mélatonine (action anticancéreuse et régulatrice des rythmes biologiques) chez l'humain sous l'influence d'un champ magnétique.
- troubles neurologiques entraînant des dépressions, des tendances suicidaires...
- stérilité, fausse couche...

Selon les docteurs Roger **Santini** et Pierre **Le Ruz** : *"Il n'est plus acceptable que des enfants et des adultes continuent d'être exposés à des champs électriques EBF supérieurs à 10 V/m et (ou) à des champs d'induction magnétiques supérieurs à 0,2 microteslas."*

Cela correspond à un éloignement d'environ 200 à 300 m des lignes. Actuellement 200 000 personnes vivent à 100 m des 33 000 Km de lignes THT.

A quoi sert la charte pour l'environnement adopté le 1er Mars 2005 ?

Art 1 *"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé."*

• Les normes de sécurité françaises ne servent à rien

La norme française du champ magnétique est de 100 microteslas. Alors que le parlement européen avait pris une résolution en 1994 préconisant l'utilisation des normes suédoises largement admises par les scientifiques indépendants (0,2 microteslas).

Distance de la ligne	0 m (sous la ligne)	30 m	100 m
Mesure champ magnétique	30 µT	12 µT	1 µT
Mesure champ électrique	5 000 V/m	2 000 V/m	200 V/m

Pour le champ électrique on préconise en France 5 000 V/m alors que la norme est de 3 V/m au Luxembourg, en Suisse de 4 V/m, en Italie et en Pologne de 6 V/m.

• Des désagréments certains vis-à-vis de l'agriculture

Depuis 1975, on relève régulièrement des graves problèmes sur des élevages à cause des lignes THT ou des prises de terre des transformateurs électriques. On peut recenser des problèmes tels que des baisses des défenses immunitaires, des baisses de fécondité, des avortements spontanés, du cannibalisme, des ulcères, des malformations par manque de calcium, des excès de fer dans le sang, des problèmes thyroïdiens...

Bien sûr, aucune infection microbienne n'est trouvée, les rations alimentaires des animaux sont équilibrées...

Certains observent même que sitôt les animaux partis de la ferme, les problèmes disparaissent pour ceux-ci.

Les animaux sont beaucoup plus sensibles aux champs électriques et magnétiques que les humains.

Certains de ces agriculteurs ont tout perdu aujourd'hui parce que très rares sont les indemnités des assurances. Lorsque l'on sait qu'il existe actuellement au moins 20 000 bâtiments d'élevage à proximité de ces lignes, on comprend certaines lenteurs.

Autres désagréments :

- Les risques d'amorçage d'un arc électrique à cause des systèmes d'arrosage des champs, de certaines manœuvres d'engin agricole sous les lignes.
- L'emprise au sol des pylônes (60 m² par pylône) et des postes électriques (12 hectares) qui sont autant de terres non exploitables.

• Une incidence sur l'immobilier, le tourisme vert et les autres activités économiques

En refusant d'effectuer des études épidémiologiques, on cherche à nous cacher la vérité sur les risques sur la santé. Il est donc logique que certains ne veulent pas construire à proximité des lignes, que les touristes ne viennent pas en vacances, que certaines entreprises choisissent de s'installer ailleurs...

• Des nuisances pour les riverains

A proximité de la ligne, il y a un **gré-sillement permanent** d'environ 42 dB (augmentant par temps humide jusqu'à 58 dB) qui stresse les riverains.

• Des perturbations sur le fonctionnement des appareils électriques

Pour un bon fonctionnement des appareils électroniques, le seuil maximum préconisé du champ magnétique est de 3 microteslas (et même 0,5 microteslas pour un ordinateur !) Pour les humains on peut rappeler que la norme française a été fixée à 100 microteslas !

Un ordinateur est donc mieux protégé que l'humain en France !

Les stimulateurs cardiaques et les autres dispositifs électro-médicaux implantés chez certains malades peuvent avoir un fonctionnement perturbé.

• La mauvaise excuse du champ magnétique terrestre naturel !

Certaines personnes, mal intentionnées, indiquent que le champ magnétique naturel (celui qu'utilisent nos boussoles) atteint des valeurs de 50 microteslas sans entraîner des problèmes de santé !

Oui c'est vrai, mais il n'est pas vibratoire, il n'est pas pulsé et ce n'est pas un champ magnétique basse fréquence comme celui des lignes THT. **Notre corps est habitué au champ magnétique terrestre** parce qu'il est constant.

Que proposons-nous ?

- Avant toute décision, **nous exigeons des études épidémiologiques indépendantes** sur les cancers et autres maladies des personnes vivants sous les lignes THT existantes. Pour étudier les effets des champs électromagnétiques sur les animaux, il est possible de transformer une ferme existante sous une ligne en une ferme expérimentale. Sans résultats précis de ces études, on ne peut admettre prendre des risques avec une ligne nouvelle.

- Il faut prendre en considération la résolution du 5 mai 1994 du parlement européen, qui demande en particulier, d'adopter des mesures visant à **exclure toute activité permanente et toutes habitations à proximité des lignes THT.**

A 300 mètres des lignes, les risques sont écartés puisque les champs électrique et magnétique deviennent très bas.

- Il faut **inverser la tendance de production de l'électricité centralisée** (centrales nucléaires) afin de réduire

le nombre de ces lignes THT. Avec des **productions décentralisées**, il y a moins de perte d'électricité sur le réseau. Plus près on produit l'électricité de l'endroit où on la consomme, moins il y a de pertes.

- Il faut privilégier **l'efficacité énergétique** et la maîtrise des dépenses d'énergie pour ne pas gaspiller l'électricité.

- **Un vrai débat énergétique est indispensable.** Le nucléaire n'est pas la seule énergie apte à produire de l'électricité, EDF doit prendre en compte les énergies renouvelables. Une étude comparative s'impose, menée par des experts indépendants prenant en compte **l'impact sur la santé, l'aspect économique et environnemental, le lieu de consommation et de production.**

Quelles énergies pour demain ?

Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex
tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : CPDP THT Cotentin-Maine. - Imprimerie Corlet

Octobre 2005